

Demande de carte d'identité Pièces à produire

- ▶ **1^{ère} demande : fournir un document officiel** avec photographie (carte d'identité scolaire, permis de conduire etc..)
- ▶ **Présentation de l'ancienne carte d'identité. En cas de non présentation** de la Carte Nationale d'identité en original (photocopie exclue, vous devez vous acquitter d'un **timbre fiscal à 25 €** Produire la déclaration de perte (délivrée par la Mairie); en cas de vol, joindre la déclaration de vol enregistrée par le commissariat de Police.
- ▶ **Le livret de famille** est obligatoire pour les demandes de dossiers d'enfants mineurs et pour les femmes mariées.
- ▶ **La copie intégrale de l'acte de naissance** ou copie intégrale de l'acte de mariage (datant de moins de 3 mois).
- ▶ **2 photos d'identité couleur** fond clair et uni originale et non scannée, de face, bouche fermée, (35mmx45mm) récentes, identiques, tête nue, les cheveux ne doivent pas obscurcir les yeux, sans chouchou, bandana, barrette, diadème, boucles d'oreille, sans lunette.
- ▶ **1 justificatif de domicile au nom de l'intéressé(e)** (quittance EDF, loyer, Eaux, téléphone fixe, carte grise, carte électorale, RIB)
(Si vous habitez chez quelqu'un : la personne doit vous fournir 1 justificatif d'identité à son nom, une lettre certifiant que vous habitez chez elle depuis + de 3 mois, et un justificatif de domicile à son nom)
- ▶ **Jugement de divorce des parents** (droit de garde enfants mineurs pour prouver l'autorité parentale et le domicile de l'enfant.
- ▶ **Présence obligatoire du demandeur** (signature du dossier/empreinte obligatoire à partir de 13 ans).